Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE N° 01/2021 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023

Entre,
Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA, ci-après dénommé « le CNFPT »

Et
Le Centre de Gestion et de Formation (CGF), représenté par son Président, Monsieur René TEMEHARO, ci-après dénommé « le CGF »

Vu la convention de partenariat 2021 – 2023 en date du entre le CNFPT et le CGF ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : OBJET ET DUREE

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et le CGF pour la période 2021-2023. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la première année de la convention, soit l'année 2021.

Article 2 : DESCRIPTIF DU PROGRAMME PREVISIONNEL

Le programme prévisionnel de l'année 2021 est établi par objectifs et par projets.

Des actions en réserve sont prévues, elles pourront être réalisées selon les cas intégralement, partiellement ou pas du tout.

2.1. ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE PARCOURS METIERS

Pour 2021, le projet est de proposer aux agents communaux de Polynésie française 2 parcours métiers (celui de responsable d'état civil et celui d'acheteur public) et de travailler sur la conception de 3 autres parcours métiers à déployer en 2022 (celui de directeur général des services, celui de directeur administratif et financier, et celui de directeur des ressources humaines).

2.1.1. Le parcours métier de responsable d'état civil

La tenue de l'état civil obéit à une règlementation spécifique qu'est le droit civil. Il s'agit d'une compétence obligatoire pour l'ensemble des communes. Or il est très difficile localement de trouver des intervenants de formation compétent en la matière. Le projet du CGF est donc de former les responsable et gestionnaires de l'Etat civil aux compétences métiers qui leur incombent (en 2021 et 2022), et de repérer parmi ces futurs formés des potentiels formateurs qui seraient accompagnés à devenir intervenants de formation en matière d'état civil (en 2023).

L'appui du CNFPT est donc sollicité sur ce projet pluriannuel et dès 2021 pour dispenser un parcours métier de responsable d'état civil. Sur la base d'un parcours métier de 10 jours, la mission se découperait de la façon suivante :

Parcours sur les règles de l'état civil- partie 1 : 1 mission de 5 jours en catégorie 2
Parcours sur les règles de l'état civil- partie 2 : 1 mission de 5 jours en catégorie 2

En outre, le sujet de l'Etat civil appelle également à la responsabilité des maires et des adjoints au maire concernés par une délégation en la matière. Il est donc sollicité l'organisation d'une rencontre élus – cadres sur l**es fondamentaux et les principes de base de l'état civil** en marge des missions **: 1 jour en catégorie 2.**

Au total, il est sollicité 2 missions, pour un total de 11 jours de formation (hors temps de trajet)

2.1.2. Le parcours métier d'acheteur public

La mission s'inscrit dans un contexte de réforme en cours des marchés publics. Cette réforme est importante car elle impose d'appréhender les politiques d'achat d'une manière nouvelle en Polynésie et notamment de constituer un puissant outil au service des politiques d'achat dans un contexte financier difficile. La mission d'accompagnement s'inscrirait dans une double action SPCPF et CGF.

Ce contexte de réforme a été accompagné de plans de formation à destination des cadres communaux compte tenu de nouvelles pratiques à adopter en matière de commande publique.

L'acheteur public a pour mission principale de contribuer à l'efficacité de la commande publique et d'assurer la gestion et la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics. Métier émergent du nouveau code des marchés publics en Polynésie française (CMPPF), l'acheteur public sera un maillon-clé de la contribution des communes à la relance économique attendue suite à la crise sanitaire actuelle.

Le CGF souhaite proposer dès 2021 un parcours de formation à l'achat public et professionnaliser les agents municipaux aux compétences attendues de l'acheteur public. Par ailleurs, le bon fonctionnement des collectivités locales va de pair avec une cohésion et une complémentarité efficace des élus et des cadres. Avec l'accord du SPCPF, au travers de ce parcours métier le projet est également de sensibiliser les élus municipaux aux enjeux d'une politique d'achat maitrisée dans un contexte aussi sensible que celui de la Polynésie dans sa gestion de l'après COVID.

L'appui du CNFPT est donc sollicité pour dispenser un parcours métier d'acheteur public. En outre, le sujet de l'achat public appelle également à de nouvelles pratiques. Il est

ainsi demandé également l'organisation d'une rencontre élus – cadres sur la thématique de l'achat groupé à l'occasion de la mission de 2021.

Sur la base d'un parcours métier de 14 jours répartis entre 2021 et 2022, la mission en 2021 se découpera dès lors de la façon suivante :

-Etat des lieux et recueil des attentes en collectivités sur la thématique de la politique d'achat communale, en partenariat avec le SPCPF : **3 jours de catégorie 1 ;**

-Parcours acheteur public- partie 1 **: 7 jours de formation en catégorie 2, dont 2 jours avec un public mixte élus-cadres,** en partenariat avec le SPCPF **;**

-Rencontre des acteurs communaux de l'achat public : **1 jour en catégorie 2 ;**

-Bilan et perspectives pour 2022 : **0,5 jour en catégorie 2.**

En 2021, un total de 11,5 jours (hors temps de trajet), dont 3 jours de catégorie 1 et 8,5 jours de catégorie 2

2.1.3. Le parcours métier de directeur général des services

A l'image du cycle DGS proposé par le CNFPT aux cadres dirigeants des collectivités de moins de 40.000 habitants, le projet est de proposé un parcours de professionnalisation au métier de DGS pour les communes et intercommunalités locales de plus de 10.000 habitants.

L'ambition serait donc de concevoir un parcours adapté au métier dans le contexte polynésien en 2021 pour le déployer en 2022 et 2023 et de repérer parmi ces futurs formés des potentiels formateurs qui seraient accompagnés à déployer ce parcours métier aux collectivités plus petites (dès 2023). Ce dispositif pourrait intégrer du présentiel sur Tahiti, en métropole, du distanciel, des immersions, etc.

L'appui du CNFPT est donc sollicité sur ce projet pluriannuel et dès 2021 pour la conception du dispositif de formation afin de le mettre en œuvre en 2022. La mission sera la suivante :

- Conception du dispositif de formation avec 2 experts : **2 x 10 jours en catégorie 1**

1 mission pour un total de 20 jours d'expertise

2.1.4. Le parcours métier de directeur des ressources humaines

A l'image du cycle DRH proposé par le CNFPT, le projet est de proposer un parcours de professionnalisation au métier de DRH pour les communes et intercommunalités locales de plus de 10.000 habitants.

L'ambition serait donc de concevoir un parcours adapté au métier dans le contexte polynésien en 2021 pour le déployer en 2022 et 2023 et de repérer parmi les futurs formés de potentiels formateurs qui seraient accompagnés à déployer ce parcours métier auprès de collectivités plus petites (dès 2023). Ce dispositif pourrait intégrer du présentiel sur Tahiti, en métropole, du distanciel, des immersions, etc.

L'appui du CNFPT est donc sollicité sur ce projet pluriannuel et dès 2021 pour la conception du dispositif de formation afin de le mettre en œuvre fin 2021 ou le cas échéant en 2022. La mission pourrait être la suivante :

- Conception du dispositif de formation avec 1 expert : **13 jours en catégorie 1,** dont une partie réalisée en distanciel (de 3 à 5 jours) et une partie en Polynésie française (de 8 à 10 jours), comportant notamment un temps d'immersion pour un recueil d'information sur le contexte et les attentes des acteurs quant au parcours de formation.
- Mise en œuvre de la première session de formation, soit fin 2021, soit début 2022 : **5 jours en catégorie 2**

1 mission pour un total de 13 jours d'expertise et 5 jours de formation (hors temps de trajet)

2.1.5. Le parcours métier de directeur des finances

A l'image du cycle proposé par le CNFPT pour ce public, le projet est de proposé un parcours de professionnalisation au métier de directeur des finances pour les communes et intercommunalités locales de plus de 10.000 habitants.

L'ambition serait donc de concevoir un parcours adapté au métier dans le contexte polynésien en 2021 pour le déployer en 2022 et 2023 et de repérer parmi les futurs formés de potentiels formateurs qui seraient accompagnés à déployer ce parcours métier auprès de collectivités plus petites (dès 2023). Ce dispositif pourrait intégrer du présentiel sur Tahiti, en métropole, du distanciel, des immersions, etc.

L'appui du CNFPT est donc sollicité sur ce projet pluriannuel et dès 2021 pour la conception du dispositif de formation afin de le mettre en œuvre en 2022. La mission pourrait comporter trois temps :

- 4 jours de catégorie 1 en distanciel, de juillet à octobre 2021 pour établir les composantes et principes du parcours ;

- 5 jours de catégorie 1 en Polynésie française, dont 3 jours destinés à un état des lieux auprès des communes et intercommunalité et 2 jours de travail de conception avec le CGF en novembre ;

- 4 jours de catégorie 1 en distanciel, de novembre à décembre, pour finaliser le parcours de formation.

Au total, 13 jours d'expertise de catégorie 1, dont 8 jours en distanciel et 5 jours en Polynésie française (hors temps de trajet).

2.1.6. Actions de formations règlementaires en santé et sécurité au travail

Plusieurs formations règlementaires en santé et sécurité au travail doivent être organisées pour les collectivités communales. Nous souhaitons la venue d'experts du CNFPT en Polynésie française pour dispenser ces formations.

a. **Formation de formateurs SST : 13 jours en catégorie 2**
b. **Formation préalable à la prise de fonction d'AHST : 3 jours en catégorie 2**
c. **Devenir formateur à la manipulation des extincteurs : 2 jours en catégorie 2**

1 mission en catégorie 2 pour un total de 18 jours de formation (hors temps de trajet)

2.2. ACCES AUX RESSOURCES DU CNFPT

2.2.1 Accès aux ressources numériques

Le CNFPT met à disposition du CGF un accès « collectivité » afin d'accéder aux différentes ressources numériques : formations à distance, MOOC, webinaires, formations mixtes. En accord et en collaboration avec le CNFPT, le CGF s'appuie sur un contenu pédagogique existant afin de l'adapter au contexte local de la Polynésie française.

Le CGF fera mention des modifications apportées sur les documents du CNFPT.

2.2.2 Participation à l'offre de formation du CNFPT

L'objectif est de permettre à tout agent qui se rendrait en France métropolitaine de pouvoir profiter de ce déplacement pour intégrer des actions de formation programmées par le CNFPT. Les formations préalablement identifiées par les intéressés avec l'appui du CGF seront communiquées au chef de projet du CNFPT qui prendra contact avec les conseillers-formation en charge de ces actions avant l'envoi de bulletins d'inscription.

10 jours en catégorie 3

2.3. ACTIONS EN RESERVE

Afin de pouvoir répondre en cours d'année 2021 aux besoins inopinés du CGF et des communes après la signature de l'annexe technique, une réserve d'actions est prévue.

3 jours d'expertise et de conseil en catégorie 1 ;
3 jours de formation en catégorie 2 ;
5 jours en catégorie 3 ;
10 jours en catégorie 4 ;
6 demi-journées en catégorie 5.

Article 3 : ACTIONS PONCTUELLES

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, et financées par le CGF, entrainent un surcoût au montant maximum de l'article 4, ces dernières seront entérinées par avenant à la présente annexe technique.

Article 4 : TARIFICATION DES PRESTATIONS

Conformément à l'article 4.2 de la convention 2021-23 le tarif de chaque prestation varie selon le barème défini dans le tableau ci-après. Ces prestations sont classées en 5 catégories, selon le type d'actions mises en œuvre et la tarification définie par le CNFPT :

Catégorie	Type d'actions	Valeur de l'intervention
1	Conseil et expertise	450 €, soit 53 699 FCFP/jour
2	Conception et animation de formation, de séminaires, de groupes de travail	350 €, soit 41 766 FCFP/jour
3	Organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités ou institutions, visites d'études et stages ou actions de l'offre CNFPT	150 €, soit 17 900 FCFP/jour et /stagiaire. Si 2 stagiaires sont envoyés dans la même collectivité en même temps auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour, avec un plafond de 750 € (89 499 FCFP), même si le stage dure plus de 5 jours dans la même collectivité.
4	Appui au repérage de collectivités d'accueil, accueil et suivi logistique des stagiaires en métropole dans le cadre de leur formation statutaire	Forfait de 400 € par stagiaire, soit 47 733 FCFP.
5	Correction d'épreuves, de copies	Forfait de 125 € soit 14 917 FCFP par ½ journée sur la base d'un accord du nombre de copies corrigées en fonction du type d'épreuve

Article 5 : ESTIMATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL

Le programme prévisionnel correspond à celui présenté à l'article 2. Il correspond à un budget maximum identifié sur l'année 2021. Le détail du nombre de jours par catégorie d'actions n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel serait inférieur ou égal au coût estimatif précisé dans le tableau page suivante.

Désignation par catégorie	Unité	Valeur €	Nb	Total €
Catégorie 1 Expertise	Jour	450	49	22 050
Catégorie 2 Formation et animation de groupes de travail ou missions ou rencontres techniques	Jour	350	42,5	14 875
Catégorie 3 Stage théorique de l'offre CNFPT et/ou stage pratique dans une collectivité piloté par le CNFPT	Jour	150	10	1 500
Actions en réserve (catégorie 1)	Jour	450	3	1 350
Actions en réserve (catégorie 2)	Jour	350	3	1 050
Actions en réserve (catégorie 3)	Jour	150	5	750
Actions en réserve (catégorie 4)	Stagiaire	400	10	4 000
Actions en réserve (catégorie 5)	Demi-journée	125	6	750

Sous total	46 325
Frais de pilotage de projet (25% des expertises)	11 581,25
Total actions + gestion du projet	57 906,25
Frais de structure et de gestion (10%)	5 790,62

Total année 2021 (en euros)	**63 696, 87 €**
Total année 2021(en FCFP)	**7 601 056 XPF**

Fait en 8 exemplaires

A Paris, le 08 JUIL. 2021

Pour le CNFPT
Par délégation,
La Directrice générale
Mme France BURGY

A Papeete, le

Pour le CGF
Le Président
M. René TEMEHARO